
Lettre du représentant Maure, en mission dans les départements de la Seine-et-Marne et de l'Yonne, concernant la fabrication de salpêtre et la fourniture de plomb, lors de la séance du 8 germinal an II (28 mars 1794)

Nicolas Sylvestre Maure

Citer ce document / Cite this document :

Maure Nicolas Sylvestre. Lettre du représentant Maure, en mission dans les départements de la Seine-et-Marne et de l'Yonne, concernant la fabrication de salpêtre et la fourniture de plomb, lors de la séance du 8 germinal an II (28 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 510-511;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20765_t1_0510_0000_15

Fichier pdf généré le 23/01/2023

nature trop longtemps outragée, vous avez proclamé que tous les hommes sont frères quelle que soit leur couleur et les nègres sont libres à jamais.

Enfin par une mesure fortement conçue, vous avez donné une nouvelle énergie aux patriotes, il ne suffit pas que les conspirateurs portent la tête sur l'échafaud, il faut encore que tous les ennemis de la Révolution soient terrassés, qu'ils aillent après la paix dans une terre étrangère porter l'inutile fardeau d'une servile existence, leurs biens seront l'indemnité des patriotes indigents de la République qui la serviront avec plus de zèle et de courage. Nous applaudissons aux décrets où vous avez arrêté ces sages dispositions.

Pour tant de bienfaits que nous devons à votre énergie qui excitent toute notre reconnaissance nous vous demandons que vous ne quittiez votre poste que lorsque nous n'aurons plus d'ennemis à combattre et que les trônes des stupides tyrans de l'Europe coalisée seront réduits en poudre. S. et F. »

GUILHÉN (présid.), DEGEORGE (secrét.),
PONTAGNIER (secrét.), CULHAL (secrét.).

23

La société républicaine de Coulommiers, département de Seine-et-Marne, n'a pu, dit-elle, entendre sans indignation, le récit de l'affreuse conspiration des faux amis du peuple : elle les voue à la mort la plus prompte, et annonce qu'elle vient de faire partir, pour l'armée, un cavalier père de famille, monté et équipé à ses frais : elle s'est chargée de la femme et des enfants de ce brave sans-culottes.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Coulommiers, s. d.] (2).

« Représentans du peuple,

La Société populaire et républicaine de la commune de Coulommiers n'a pu entendre sans indignation, le récit de l'affreuse conspiration que de faux amis du peuple, méditoient contre la liberté, et l'odieuse projet qu'ils avoient conçus d'attenter à la représentation nationale et aux jours des patriotes intrépides de la montagne qui veillent au bonheur du peuple; qu'ils périssent, s'est-elle écriée toute entière, ces nouveaux Catilina, et qu'enfin le sol de la liberté ne soit plus souillé de pareils monstres; ah! qu'ils se trompent ceux qui essaient de donner des fers aux Républicains, ils ne songent donc pas, que si la représentation nationale est digne de la confiance du peuple, que le peuple est digne de ses représentans, dont les noms passeront à la régénération la plus reculée; tu as encore, Convention nationale, acquis un nouveau degré à notre reconnaissance et à notre confiance. Oui, la mort, plutôt que l'esclavage, tel est le mot terrible que prononcent les

(1) P.V., XXXIV, 220.

(2) C 299, pl. 1049, p. 30. Ce sont les extraits, publiés au Bⁱⁿ (8 germ.), que reproduisent le *Mon.*, XX, 88; *Débats*, n° 556, p. 150; *M.U.*, XXXVIII, 154.

Républicains; qu'ils ne croient pas ces hommes à deux faces qu'ils feront rétrograder la Révolution, elle marchera à pas de géant, et leurs têtes tomberont; Comités de salut public, et de sûreté générale, vous avez aussi fait vos preuves, et d'un zèle infatigable à déjouer les complots des ennemis du peuple, pour faire triompher la République; le peuple n'est pas ingrat et sa confiance est la juste récompense de vos glorieux travaux.

Un système de persécution atteignoit les patriotes des autorités constituées et des sociétés populaires; ce système s'est propagé jusque dans notre commune; nos magistrats et les patriotes se sont vus lâchement traités d'émigrés par des intrigans qui ont publiés que la rébellion justement punie avoit pris naissance dans notre commune, afin de nous ôter une place dans le cœur de nos frères de Paris, et de toute la République. C'est à toi Convention nationale à qui nous devons compte de notre conduite, nous te l'avons rendue, et dans ta justice, tu as décrété que notre commune avoit bien mérité de la patrie, et tu nous as accordé deux petites pièces de canon, voilà la réponse que nous faisons à nos vils calomniateurs.

Un spectacle touchant s'est passé dans le sein de notre Société, ce sont cinq jeunes citoyens qui ont répétés de mémoire les droits de l'homme, prémice de leur instruction républicaine, aux charmes de la jeunesse, ils ont joint l'amour de la patrie.

La Société vient de faire partir pour l'armée un cavalier républicain, père de famille, monté et équipé, et elle s'est chargée du soin de sa femme et de ses enfants.

Vive la République, Vive la Convention nationale. »

THOMÉ (présid.), DELPOUY (v.-présid.),
LABBÉ (secrét.).

24

Le représentant du peuple Maure a écrit de Fontainebleau, que la fabrication du salpêtre y est dans la plus grande activité; que c'est dans le palais, où une cour corrompue étaloit un luxe insolent et méditoit la ruine du peuple, que se prépare le triomphe de la liberté. Il ajoute que cet ancien repaire du despotisme fournira quatre cents milliers de plomb.

La mention honorable, l'insertion au bulletin, et le renvoi au comité des domaines nationaux sont décrétés (1).

Le citoyen Maure, représentant du peuple dans les départements de Seine-et-Marne et de l'Yonne, fait part à la Convention du zèle avec lequel les citoyens du département de Seine-et-Marne se livrent à la fabrication du salpêtre. Les chants, la joie qui accompagnent leurs opérations, tout annonce, dit-il, aux ennemis de la patrie, leur prochaine destruction. Accompagné du conseil municipal, des autorités

(1) P.V., XXXIV, 220. *J. Sablier*, n° 1224 (renvoi au C. de S.P.); *F.S.P.*, n° 270; *M.U.*, XXXVIII, 188; *J. Perlet*, n° 553.

constituées, ou plutôt de tout le peuple, avec qui nous étions réunis de cœur et d'esprit, je fus à l'atelier de la commune de Fontainebleau, placé dans le ci-devant château du tyran. Je mis le feu, aux cris redoublés de *Vive la République et la Convention*, à deux grandes chaudières pleines d'eau de salpêtre si précieux aux enfants de la liberté et c'est dans ce palais où un luxe insolent méditoit la ruine du peuple, que se prépare le triomphe de la liberté (1).

25

André Dumont, représentant du peuple dans les départemens de la Somme et de l'Oise, écrit de Montagne-sur-Somme, en date du 4 germinal, que, sur le bruit d'une invasion de brigands dans les districts de Dieppe et Neufchâtel, il s'est sur le champ entouré de quelques courageux républicains et de 60 hussards; qu'ils ont parcouru toute la Côte maritime, battu les forêts, et n'ont rencontré qu'un petit nombre d'individus, effrayés de leur apparition, et qui ont été arrêtés jusqu'à ce que leur civisme ait été attesté par leurs concitoyens : il mande que la citoyenne Libaude, connue par sa verrerie de Romesnil, a éteint un de ses fours, et changé les usines en une superbe nitrière; le salpêtre préparé par elle a été trouvé si pur qu'il pourroit sans autre opération entrer dans la poudre à canon.

La mention honorable, l'insertion au bulletin, et le renvoi au comité de salut public sont adoptés (2).

[Montagne-sur-Somme, 4 germ. II] (3).

« Citoyens collègues,

Le 27 ventôse, je fus informé que des brigands se répandoient sur les confins des districts de Dieppe et Neufchâtel, département de la Seine-Inférieure. Ne voulant point donner à ces scélérats (dont on m'annonçait l'arrestation de 40) le temps d'agir et de s'emparer de la Bresle, je m'environnai sur le champ de quelques courageux républicains, et à l'aide de 60 hussards, nous avons parcouru toute la côte maritime et battu les forêts. Les brigands n'avoient pas osé mettre le pied sur le département de la Somme; nous trouvâmes seulement quelques personnages qui, paroissant fort émus de nos mesures, furent arrêtés jusqu'à ce que leurs concitoyens nous attestent leur civisme. Je ne peux que rendre hommage au zèle des habitants; ils se sont montrés les véritables amis de la Liberté.

Cette course m'a donné une nouvelle preuve du génie révolutionnaire et des ressources de l'esprit des Français. Je n'entendais depuis

longtemps parler que de fabrications d'armes et de salpêtre; partout on me présentait le dernier; mais j'étais loin de croire qu'au milieu des forêts on s'occupoit de ce travail important. La citoyenne Libaude, connue par sa verrerie de Romesnil, a éteint un de ses fours et changé les usines en une superbe nitrière. Lapostolle, excellent chimiste, et qui chaque jour fait des découvertes les plus heureuses, a trouvé le salpêtre préparé par la citoyenne Libaude si pur, que sans autre préparation, il pourroit entrer dans la poudre à canon. Cette citoyenne va s'occuper, avec le même chimiste, de plusieurs autres, telles que la découverte du soufre et la fabrication du savon blanc, sans recours à aucune matière venant de l'étranger; j'appuie de tout mon pouvoir les moyens d'exécution de ces découvertes; il n'en coûtera rien à la République, et ceux qui crient sans cesse disette se verront encore déjoués.

Le savon disparaissoit; j'espère que bientôt Lapostolle va donner les moyens de le rendre très commun, et coûtant beaucoup moins. La France produit tout, et prouvera à ses vils ennemis qu'elle sait forger le fer, fabriquer la poudre et en faire usage. Mort aux intrigans, secours aux patriotes opprimés, et Vive la République! »

(Applaudi.)

DUMONT.

26

Une lettre du représentant du peuple Guimberteau, datée de Rouen du 6 germinal, annonce que le grand acte de justice qui vient de livrer les nouveaux conjurés au glaive de la loi, a donné un grand mouvement à la Révolution; que partout le peuple applaudit avec transport à la chute des têtes criminelles, et qu'il n'entend partout que ses bénédictions.

L'insertion au bulletin et le renvoi de cette lettre au comité de salut public sont décrétés (1).

[Rouen, 6 germ. II] (2).

« Citoyen président,

Le grand acte de justice que la Convention vient de faire en livrant les conjurés au glaive de la loi, a donné un grand mouvement à la Révolution. Le peuple a pâli de surprise et d'indignation à la première nouvelle du danger qui menaçoit ses représentants, qui menaçoit la liberté; mais il a applaudi avec transport à la chute des têtes coupables; et partout je n'entends que ses bénédictions.

Dis à la Convention nationale qu'elle sera toujours environnée de la confiance des Républicains français; dis-lui que tous ceux qui l'entourent lui feront toujours un rempart de leur corps; dis aux Comités de salut public et de sûreté générale de continuer leur sur-

(1) P.V., XXXIV, 221; B⁴ⁿ, 9 germ. (2^o suppl^t); M.U., XXXVIII, 187; J. Sablier, n^o 1224; Ann. patr., n^o 452; C. Eg., n^o 588; J. Perlet, n^o 553.

(2) AFII 268, pl. 2264, p. 24. Cf. AULARD, Recueil des Actes..., XII, 194.

(1) B⁴ⁿ, 9 germ. (2^o suppl^t). Voir AULARD, Recueil des Actes..., XII, 175.

(2) P.V., XXXIV, 220-21.

(3) AFII 163, pl. 1333, p. 25. Reproduit dans B⁴ⁿ, 8 germ.; Mon., XX, 74; Débats, n^o 555, p. 126; AULARD, Recueil des Actes..., XII, 156. Extraits dans F.S.P., n^o 269; J. Sablier, n^o 1224; M.U., XXXVIII, 142; C. Eg., n^o 588; J. Mont., n^o 136; Ann. patr., n^o 452; Perlet, n^o 553; Batave, n^o 407; J. Lois, n^o 547; Rép., n^o 99, p. 395.